



AUX CLINIENS DE LA MONTÉRÉGIE

SITUATION

Une éclosion d'hépatite A est actuellement en cours dans trois provinces canadiennes. Parmi les 13 cas identifiés, certains ont rapporté avoir consommé le mélange de baies et de cerises biologiques congelées de marque Nature's Touch vendu exclusivement dans les entrepôts Costco. Plusieurs montérégiens ont été contactés au cours des derniers jours par Costco concernant l'achat du produit, qui a été vendu entre le 11 décembre 2015 et le 15 avril 2016. Selon la date d'expiration des produits déjà achetés, il est possible que de nouveaux cas d'hépatite A reliés à cette consommation surviennent dans les prochaines semaines ou mois.

RECOMMANDATIONS

1. Documenter le statut vaccinal des personnes rapportant une exposition au produit

Si la personne est adéquatement vaccinée contre l'hépatite A (Voir PIQ, chapitre VHA, section post-exposition : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/chap10-4-1.pdf>), l'informer qu'elle est protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie post-exposition.

2. Chez les personnes non immunes et asymptomatiques

- Si consommation du produit dans les 14 derniers jours : indication de prophylaxie post-exposition (Voir PIQ, chapitre VHA, section post-exposition : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/chap10-4-1.pdf>)
 - Recommander la vaccination post-exposition avec un vaccin monovalent contre l'hépatite A (2 doses). Référez à Costco pour une vaccination sur place (voir l'horaire des cliniques de vaccination bientôt disponible sur le site web Costco.ca). Les personnes ne pouvant être vaccinées au Costco pourront être référées au CLSC.
 - Si présence de risque accru (VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, receveur d'organe, âgé de moins de 6 mois), référer au CLSC pour recevoir des immunoglobulines.
 - Il est à noter que la cuisson des petits fruits inactive le virus. Il faut toutefois évaluer le risque de contamination par les produits non-cuits lors de la préparation.
- Si consommation du produit depuis plus de 14 jours :
 - Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
 - Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
 - Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation.

3. Évaluer les manifestations cliniques d'hépatite A

Procéder à l'investigation usuelle. Les laboratoires ont reçu la consigne d'acheminer au LSPQ les prélèvements anti-VHA IgM positifs aux fins de caractérisation moléculaire des souches. À moins d'un tableau franchement évocateur d'une hépatite, le vaccin pourrait être administré en attendant le résultat de sérologie.

4. Déclarer tout cas d'hépatite A selon la procédure habituelle

Déclarer à la Direction de santé publique en appelant au **450 928-3231** ou au **1 800 265-6213** en tout temps (*numéros réservés aux professionnels de la santé*).

LIENS UTILES : <http://www.phac-aspc.gc.ca/phn-asp/2016/hepatitisa-fra.php>